

14 JAN. 2025

Madame, Monsieur,

Le CONSERVATOIRE DU LITTORAL propose aux communes de l'ouest du lac du Bourget* de créer sur leurs territoires un périmètre d'acquisition foncière.

Ce périmètre consisterait à permettre au CONSERVATOIRE de préempter l'achat de terrain uniquement à l'occasion de leur mise en vente par le propriétaire.

Les terrains, acquis dans le cadre du périmètre restant à définir, bénéficieront d'un plan de gestion qui permettra notamment la préservation des secteurs ouverts évitant leur boisement.

Le conseil municipal devant délibérer courant février 2025 sur les limites de ce périmètre, je me devais de vous informer de ce fait tout en sollicitant d'éventuels avis et remarques.

Le périmètre proposé engloberait les propriétés situées entre la Route Départementale RD 914 et le rivage du lac à l'exception des secteurs urbanisés ou urbanisables.

Un dossier de plans est consultable sur le site internet de la commune. Onglet « *mairie* » puis « *les projets* ».

Nous pouvons également transmettre ces plans par mail après communication de votre demande à chappellemontduchat@gmail.com

En restant à votre écoute pour tout complément d'information.

Bruno MORIN

Maire

73370 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT



* BOURDEAU, CONJUX, LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT, SAINT PIERRE DE CURTILLE.